



## Déclaration commune de l'ECEG, du CEFIC et de l'EMCEF sur la nouvelle politique européenne relative aux substances chimiques (REACH)

---

### Observations préliminaires

Le Groupe européen des Employeurs de l'Industrie chimique (ECEG) et la Fédération européenne des Syndicats de l'Industrie de la Chimie et de l'Energie (EMCEF) considérant conjointement

- Le rôle important que joue l'industrie chimique pour l'économie et l'emploi en Europe et que cette branche d'activités fait partie des secteurs les plus internationaux, compétitifs, innovants et performants d'Europe
  - Assurant environ 30 % de la production mondiale de l'industrie chimique,
  - Employant directement plus de 1,7 million de salariés en Europe et
  - Produisant une vaste gamme de substances qui sont indispensables à d'autres secteurs industriels et à la société dans son ensemble ;
- La nécessité de promouvoir l'amélioration régulière des performances de l'industrie chimique européenne dans les domaines de la santé, la sécurité et l'environnement ;
- Les efforts déployés jusqu'à présent par l'industrie chimique et ses salariés en vue d'améliorer la sécurité sur le lieu de travail, ayant permis au secteur de la chimie d'atteindre des performances en matière de sécurité nettement supérieures à la moyenne de l'industrie ;
- Le rôle bénéfique des engagements volontaires pris par l'industrie chimique en Europe, notamment le Programme Engagement de progrès ;
- L'importance d'assurer des qualifications grâce à la formation initiale et à la formation continue afin de permettre aux salariés de maîtriser le développement des technologies, des produits et des procédés de fabrication ;
- La nécessité de continuer à attirer du personnel hautement qualifié en offrant des possibilités d'emplois attrayantes dans le domaine de la recherche et du développement, ce qui confèrera au secteur la vigueur nécessaire à la poursuite de ses efforts en matière d'innovation et de progrès technologique ;
- L'approche ouverte en faveur d'un dialogue social permanent et constructif entre les partenaires sociaux de l'industrie chimique aux niveaux européen et national, préconisé par la déclaration commune ECEG-EMCEF, signée lors de la Conférence européenne ECEG-EMCEF à Paris en décembre 2002 et confirmée par la conclusion d'un protocole d'accord sur l'Engagement de Progrès entre l'EMCEF, l'ECEG et le CEFIC le 21 mai 2003.

ECEG et EMCEF, conjointement avec le CEFIC, le Conseil européen de l'Industrie chimique, sont extrêmement préoccupés par

- Les réactions suscitées par les résultats des analyses d'impacts de la révision de la politique européenne relative aux substances chimiques (REACH) sur la performance et l'emploi dans l'industrie chimique, ce qui a été à l'origine de plusieurs prises de positions officielles de la part des partenaires sociaux nationaux dans différents pays européens ;
- Les réactions de bon nombre de gouvernements préoccupés par les probables répercussions négatives de cette politique relative aux substances chimiques sur l'économie nationale et sur l'emploi, non seulement dans l'industrie chimique, mais aussi dans les secteurs utilisateurs en aval ;
- Le risque que cette révision de la politique relative aux substances chimiques mette un terme à l'innovation dans une phase décisive pour l'économie européenne, car en termes de compétitivité et d'emploi dans le sens des objectifs de Lisbonne, son avenir dépend de l'augmentation des investissements en faveur de nouveaux produits et de techniques de production plus performantes.

### **Position commune**

Rappelant que le développement durable est fondé sur trois piliers, à savoir l'environnement, le social et l'économie, l'ECEG, le CEFIC et l'EMCEF estiment que cette proposition de politique européenne sur les substances chimiques peut être compatible avec les besoins de compétitivité et les objectifs de Lisbonne, si les conditions suivantes sont respectées :

- Conformément aux exigences formulées récemment par le Conseil européen, la priorité doit être accordée à la compétitivité de l'industrie européenne dans le but de développer l'ensemble de l'économie, de favoriser l'emploi et la protection de l'environnement ; en conséquence, la future législation européenne devrait faire l'objet d'une évaluation d'impact approfondie ;
- De manière plus particulière, il est nécessaire de protéger les informations commerciales confidentielles dans le but d'empêcher la concurrence déloyale ;
- Le nouveau système ne devrait pas créer de nouvelles charges bureaucratiques inutiles et ériger des obstacles disproportionnés concernant les différentes gammes de produits et entravant la chaîne d'approvisionnement en substances chimiques ;
- Les possibilités limitées des PME pour faire face aux exigences administratives doivent être prises en compte ;
- Les charges supplémentaires que doivent assumer l'industrie et les autorités des nouveaux Etats membres, obligées de s'adapter au nouveau système après s'être à peine conformées au régime précédent, doivent être prises en compte et limitées au maximum ;
- Le système doit prioriser les différentes exigences et les substances chimiques présentant le moins de risques et les moins préoccupantes (telles que, entre autres, les intermédiaires et les polymères) doivent en être exclues ;

- C'est pourquoi la future Agence européenne des produits chimiques devrait jouer un rôle central et décisif pour une application efficace de la législation. Elle devrait ainsi disposer de réels pouvoirs de décision dans toutes les phases du système REACH et donner la possibilité de faire appel de toutes les décisions prises dans ce domaine.

Dans ce contexte, l'ECEG, le CEFIC et l'EMCEF sont en faveur de propositions de législation européenne sur les substances chimiques qui renforcent la cohérence, l'applicabilité et l'efficacité, conformément aux principes du développement durable.

De plus, l'ECEG, le CEFIC et l'EMCEF estiment que la révision de la politique européenne sur les substances chimiques ne permettra probablement pas de continuer à réduire le nombre de maladies professionnelles dans l'industrie chimique. En effet, l'industrie chimique dispose d'ores et déjà d'instruments réglementaires efficaces, et les salariés du secteur bénéficient d'un niveau de protection adéquat, ce qui est prouvé par les résultats obtenus grâce à l'application des bonnes pratiques, mises au point en commun par les autorités, l'industrie et les salariés.

Aussi, ils insistent sur le caractère particulier de ces questions et exigent le maintien de l'intégrité du cadre juridique et opérationnel actuel. De cette manière, les bonnes pratiques et les expériences acquises pourraient être étendues et couvrir des activités en aval.

### **Engagement des partenaires sociaux**

En vue de fournir une contribution en faveur d'une politique relative aux substances chimiques qui soit appropriée et équilibrée, l'ECEG et l'EMCEF, en tant que partenaires sociaux, combineront leurs efforts en commun avec le CEFIC en vue de

- Promouvoir l'information et la formation des salariés du secteur de la chimie et des industries en aval dans le but d'assurer une mise en œuvre sûre des produits chimiques ;
- Diffuser les bonnes pratiques dans l'industrie chimique et les secteurs en aval ;
- Participer et contribuer aux travaux des autorités pour évaluer l'efficacité des dispositifs réglementaires dans ces industries ;
- Faire participer pleinement les nouveaux Etats membres en tenant compte des charges supplémentaires que doivent assumer leurs industries dans ce domaine.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*